



Lille, le 20 mars 2017

Mme Marisol TOURAINE
 Ministre des Affaires Sociales
 De la Santé et de Droits des Femmes
 14, Avenue Duquesne
 75350 PARIS SP 07

Eric Bocquet

Objet : Situation de la CAF du Nord / demande d'un moratoire

SENATEUR
 DU NORD

Madame la Ministre,

Je viens d'être informé par la presse régionale de l'annonce faite par la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, de la fermeture de 40 permanences disséminées dans l'ensemble de notre département.

Maire de Marquillies

Cette décision va toucher des mairies, des centres communaux d'action sociale et des antennes de la CPAM.

Sénat
 15, rue Vaugirard
 75006 PARIS
 Tél. : 01 42 34 21 24
 Fax : 01 42 34 38 11

Ces fermetures concernent à la fois secteurs urbains et secteurs ruraux du Nord. Le retour à la normale ne serait pas prévu avant début juin.

Mairie de Marquillies
 126, rue Léon Bocquet
 59274 Marquillies
 Tel. : 03 20 29 00 09
 Fax : 03 20 49 96 63

Cette décision est apparemment motivée par la nécessité d'accomplir les missions prioritaires de la CAF, à savoir payer les allocataires, tant les retards accumulés dans le traitement des dossiers se sont amplifiés ces dernières années.

Permanence
 18, rue d'Inkermann
 59000 LILLE

Ce sont des quartiers populaires de grandes villes qui sont touchés, tels Roubaix ou Tourcoing, mais aussi des secteurs ruraux où le sentiment d'abandon ne fait que grandir depuis plusieurs années.

Attachée parlementaire
 Frédérique HAFFAF
 03 20 63 08 25
frederique.haffaf@orange.fr

Madame la Ministre, j'avais déjà eu l'occasion de vous interpellier sur la situation inquiétante de nos administrations dans le département, le 27 juin 2012 notamment concernant l'URSSAF, le 23 avril 2013 relativement déjà à la situation de la CAF du Nord et enfin le 9 avril 2015 concernant la CARSAT sur les retards de gestion des dossiers de retraite.

Le constat est fait depuis longtemps que notre département est largement sous-administré alors que tous les voyants économiques, sociaux et humains y sont au rouge.

Je vous demande solennellement, Madame la Ministre, qu'un moratoire soit décidé concernant la décision récente de la CAF de fermetures de ses permanences.



Une concertation doit ensuite être organisée réunissant les parlementaires et les maires des communes concernées. Enfin, il est indispensable que le gouvernement décide de dégager les ressources nécessaires au renforcement des moyens financiers et humains de la CAF.

Il en va de l'équité républicaine vis-à-vis de nos concitoyens et de l'équilibre territorial dans notre département du Nord.

Dans l'attente de votre retour,

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Eric Bocquet



Sénateur du Nord
Maire de Marquillies